

6.- La tournée.

Crée par des agriculteurs-forestiers : l'association de Saint-Julien-de-la-nef (Gard)

par le Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon et le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Gard



Photo 16 : Peuplement de jeunes douglas; Propriété de M. Séverac

Photo Ph. N.

* Centre Régional de la Propriété forestière du Languedoc-Roussillon
Parc Euromédecine 378, rue de la Galéra 34090 Montpellier
Tel : 67 63 48 77

L'Association syndicale autorisée pour l'aménagement forestier, agricole et pastoral de Saint-Julien-de-la-Nef a été créée le 8 août 1978, entre trois agriculteurs résidents. Elle occupe 27 ha 90 sur la commune de Saint-Julien-de-la-Nef, dont 26 ha 50 ont présentement fait l'objet d'une remise en valeur forestière.

Première association syndicale de travaux forestiers fondée dans le département, et également la région, elle a, à bien des égards, une valeur d'opération pilote, en ce sens qu'elle a permis de mettre au point une forme de regroupement des propriétés adaptée aux mentalités rurales et de démontrer que les agriculteurs pouvaient immédiatement tirer un revenu d'appoint par la mise en valeur sylvicole d'une partie de leurs exploitations - souvent à la limite du viable dans cette région déshéritée des Basses Cévennes - ce qui concourt au maintien "au pays" des populations et à une bonne intégration de la forêt au tissu rural.

1.- Historique

A l'origine, le territoire de l'Association faisait partie d'un ambitieux projet de groupement forestier qui devait s'étendre sur plus de 200 ha. Cette opération, animée depuis plusieurs années par le service forestier de la Compagnie nationale d'aménagement régional du Bas-Rhône-Languedoc (C.N.A.R.B.R.L.), après maintes péripéties, était abandonnée au printemps 1977 en considération des remous politiques soulevés par la diffusion maladroite auprès des populations d'un projet de Périmètre d'action forestière intéressant des communes voisines.

En effet, sous la pression d'éleveurs et de groupes marginaux, qui jugeaient "excessifs" les enrésinements dans ce secteur des Basses-Cévennes, les tensions étaient telles à l'époque que les instances de décision départementales ont dû se résoudre à suspendre temporairement les reboisements aidés par les fonds publics.

Le moment de consternation passé..., les responsables professionnels cherchaient les moyens de sortir de l'impasse et obtenaient le principe de réserver les aides au reboisement aux seuls agriculteurs locaux. En même temps, naissait l'idée de trouver une formule qui assurerait une complémentarité de revenus entre les activités agricoles et forestières en donnant, aux agriculteurs, la possibilité de faire eux-mêmes et sur leurs propres terrains tout ou partie des travaux nécessaires à la mise en valeur sylvicole de leur patrimoine en percevant une rémunération normale de leur travail.

Trouver les hommes décidés à tenter l'expérience fut relativement aisé. Encore fallait-il trouver une formule associative différente du groupement forestier car les intéressés ne voulaient pas perdre la propriété effective de leurs apports. Permettant tout aussi bien le regroupement des terrains dans un cadre juridique sûr sans transfert du droit de propriété, l'Association syndicale de travaux - type loi du 21 juin 1865 modifiée - fut retenue pour servir de support à l'opération.

Donc, du périmètre de l'ancien projet de groupement forestier furent extraites trois parcelles contigües, rétrocédées par la S.A.F.E.R. à trois agriculteurs locaux sur les besoins de l'opération - à savoir : MM. Séverac (7 ha 75), Salze (9 ha 96) et Faidherbe (10 ha 19) - et c'est ainsi que fût créée entre eux, le 8 août 1978, l'Association syndicale libre pour l'aménagement forestier, agricole et pastoral de Saint-Julien-de-la-Nef. Dans un évident but pratique, l'Association s'est donnée les diverses vocations du milieu rural.

Par arrêté de M. le Sous-Prefet du Vigan, elle a été transformée en Association syndicale autorisée le 6 décembre 1978, ce qui, par assimilation aux collectivités publiques, lui permet notamment de percevoir des prêts du F.N.F.

Simultanément était élaboré un système de financement qui allait permettre aux trois associés de "tirer un revenu" immédiat des travaux qu'ils allaient exécuter sur leur propre terrain. Nous reviendrons plus loin sur ce financement.

Dès le printemps 1979, les travaux purent débuter. Le projet, établi par la C.N.A.R.B.R.L. en concertation avec les intéressés, portait sur 26 ha 50. Les travaux mécaniques ont été confiés à une entreprise de la région. Les propriétaires qui ont délégué la maîtrise d'ouvrage à la C.N.A.R.B.R.L. - commodités financières et administratives - ont exécuté tous les travaux manuels dans le cadre d'une convention passée entre l'Association et la C.N.A.R.B.R.L.. Ils s'achevèrent au printemps 1982.

2.- Le milieu physique

2.1 - Relief

L'Association s'étend sur une crête dominant la Vallée de l'Hérault dont les expositions sont surtout Est, mais aussi Sud et Nord. L'altitude varie de 170 à 380 m. La pente est de 30 % en moyenne, mais dépasse 50 % par endroits.

2.2 - Sol

La roche-mère appartient à la série schisteuse compréhensive des Cévennes et supporte des sols bruns acides sans lessivage marqué dont la profondeur varie de 0,50 m à plus de 2 m.

2.3 - Végétation

La végétation ligneuse préexistante était composée de vergers de châtaignier très dégradés ainsi que de taillis de châtaignier, de chêne pubescent et de chêne vert en majorité médiocres.

La végétation semi-ligneuse est à base de genêt-à-balais, fougère-aigle et ciste à feuilles de sauge. Elle se montre relativement concurrente.

2.4 - Climat

Il est méditerranéen avec influence montagnarde due à la proximité de l'Aigoual. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1300 mm, mais sa répartition est très irrégulière avec notamment un fort maximum automnal et un déficit estival.

La température moyenne annuelle est de l'ordre de 13°. La moyenne des minima du mois le plus froid, janvier, est de 1°. Celle des maxima du mois le plus chaud, juillet, est de 29°.

Les gelées tardives sont peu à craindre. Les chutes de neige sont rares et les brouillards quasiment inexistantes.

3.- Les travaux

Les travaux de mise en valeur forestière ont concerné l'équipement, le reboisement (22 ha) et l'amélioration des meilleurs taillis (4,5 ha).

3.1 - Equipment

- ouverture d'un chemin neuf de 4 m de large sur 900 m et de cinq bretelles (banquettes circulables) totalisant 550 m,
- réfection d'un chemin existant sur 900 m : sa largeur est portée à 4 m,
- construction de 2 ouvrages pour le franchissement des ravins et l'évacuation des eaux de pluie.

3.2 - Reboisement

3.2.1 - avec préparation mécanique du sol (14 ha) :

- abattage et extraction de tous les arbres préexistants,
- incinération des rémanents,
- confection, selon les courbes de niveau, de banquettes à la lame d'angledozer de 5 m de large, espacées de 9 m d'axe en axe, en repoussant les souches dans les interbandes,
- sous-solage à 0,50/0,60 m de profondeur, à deux raies par banquette espacées de 2 m,
- mise en place des plants sur potets piochés à 2 m sur les raies de sous-solage (1110 plants/ha) : 9 ha de douglas, 3 ha de cèdre de l'Atlas, 1 ha de sapin de Nordmann et 1 ha de chêne rouge d'Amérique.

3.2.2 - Avec préparation manuelle du sol (8 ha) :

- abattage et extraction de tous les arbres préexistants,
- incinération des rémanents sur 6 ha environ, ceux-ci étant mis en andains sur 2 ha,
- mise en place des plants sur potets piochés à 3 X 3 m (1110 plants/ha) : 5 ha en douglas et 3 ha en cèdre de l'Atlas.

3.3 - Amélioration des taillis (4,5 ha)

Les meilleurs taillis de châtaignier et de chêne pubescent, âgés de 30 ans en moyenne, ont fait l'objet d'un débroussaillage et d'une sélection de brins. Ces peuplements sont destinés à évoluer vers une futaie sur souche et à constituer des écrans pare-feu.

3.4 - Entretiens

Trois binages et trois dégagements ont été prévus au devis pour les six années suivant la plantation.

Dans les parcelles de M. Séverac visitées, ces travaux ont été réalisés, les dégagements étant effectués à l'aide de produits phytocides avec un pulvérisateur à dos : aminotriazole sur rejets de châtaignier et 2-4-5 T sur genêt.

4.- Le mode de financement

Le financement de l'opération a été assuré à 100 % par :

- 70 % par un prêt en numéraire du F.F.N. à 0,25% d'intérêt annuel remboursable en 30 ans, avec première annuité différée de 3 ans,

- 30 % par une subvention de budget de l'Etat (chapitre 61-61) versée par l'intermédiaire de la C.N.A.R.B.R.L.,

- Sur le montant global du devis, 20 % ont été retenus par la C.N.A.R.B.R.L. qui peut ainsi, dans le cadre de la convention liant à l'Association, assumer

à la place des associés les annuités de l'emprunt F.F.N.. En fait, ces 20 % représentent les charges d'une entreprise qui aurait pu se porter adjudicataire des travaux et également un certain autofinancement en travail de la part des intéressés.

5.- Conclusion

Résultant d'un contexte assez particulier et d'une démarche tout à fait originale, on peut affirmer que cette "association-prototype" a parfaitement rempli les objectifs que lui avaient assignés ses promoteurs.

Elle a, tout d'abord, permis un certain déblocage psychologique en montrant que la forêt pouvait tout aussi bien être paysanne. Et à ce titre, sa réussite sociale est incontestable. De plus, et il faut le souligner, grâce à la motivation et au savoir-faire des membres de l'Association, celle-ci constitue un modèle de réussite technique.

Pour ces diverses raisons, elle bénéficie d'une excellente audience dans le monde rural et, à sa suite, grâce au travail d'animation du C.R.P.F., une trentaine d'associations syndicales forestières ont vu le jour dans le département, elles représentent 5000 ha et regroupent près de 260 propriétaires.

Les travaux qu'elles permettent de réaliser sont la construction de pistes, de points d'eau pour la lutte contre les incendies ou pour l'élevage, l'amélioration de boisements existant, la création de peuplements productifs, l'amélioration de pâturages afin de créer une synergie en élevage et forêt.



Photo 17 : Peuplement de jeunes douglas.

Photo Ph. N.

RESEAU DE PLACETTES DE REFERENCE

*par le Centre Régional de la Propriété Forestière
Languedoc-Roussillon*

**Commune de St Julien de la Nef
Gard
Placette n° 173**

ELAGAGE DE JEUNES DOUGLAS

Influence sur leur accroissement

Differentes modalités d'élagage ont été réalisées sur un peuplement de Douglas, à l'âge de 7 ans, puis 10 ans. Les placeaux ainsi créés permettent de comparer l'incidence de ces interventions sur les croissances et les formes des arbres. Le peuplement choisi est remarquable par sa vigueur et sa croissance très soutenue depuis la plantation.

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

Région naturelle : Basses Cévennes à Châtaignier

Topographie : mi-versant Carte Michelin : n° 80 pli 16

Exposition : Est Altitude : 360 m

Pluviométrie : 1412 mm Pente : 40 % (Le Vigan)

Roche mère : Schistes pH : 5 cévennols

Type de sol : brun acide non lessivé, dont la

profondeur varie de 0,5 à 2 m. Lithosols sur substrat fissuré dans les zones superficielles.

Cortège floristique : ancien taillis de châtaignier accompagné de quelques chênes verts, merisiers et alisiers torminaux. Fougère aigle, ciste à feuille de sauge, germandrée, ronces.

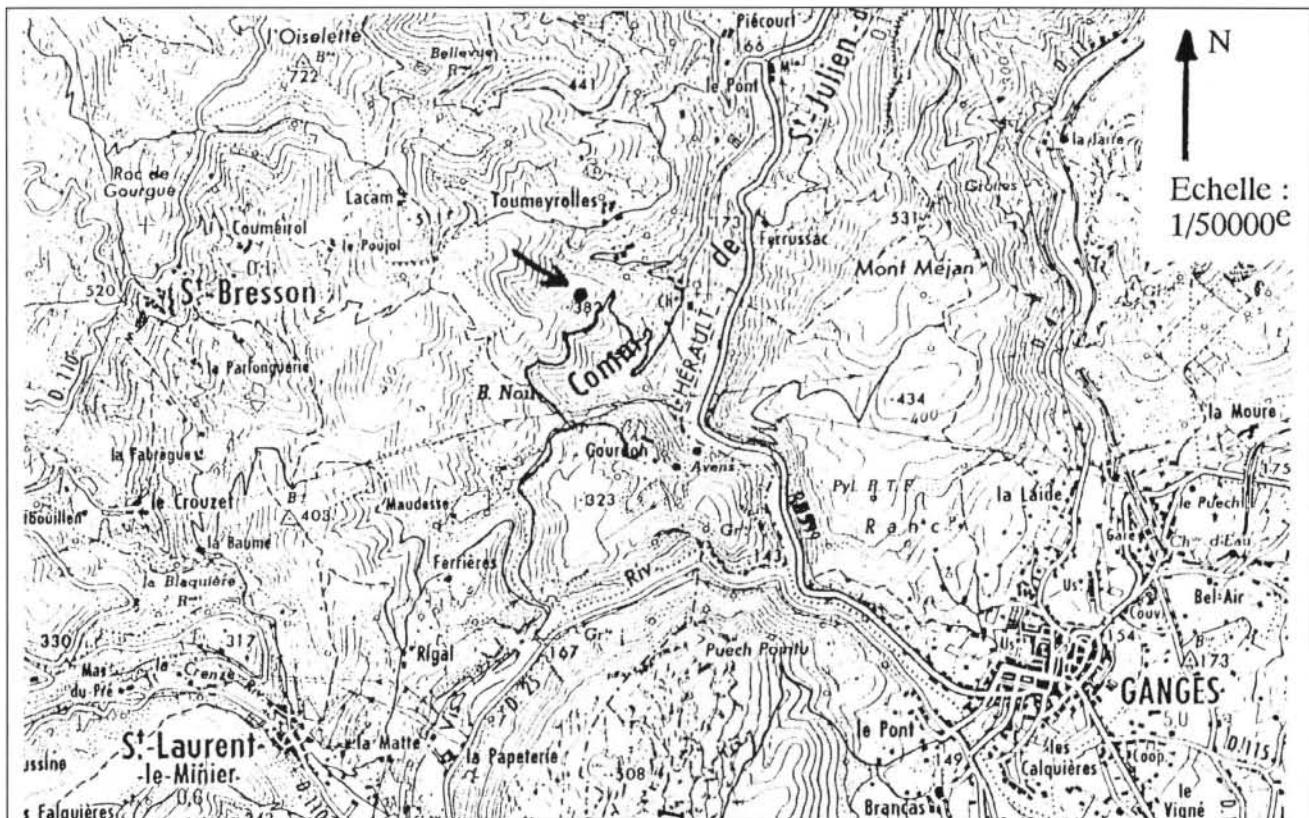
Description du peuplement

La plantation de Douglas a été installée en automne 1979 sur un ancien taillis de châtaignier exploité. Des banquettes de 5 m de large ont été réalisées à la lame d'angledozer et sur chacune, deux raies de sous-solage, espacées de 2 m, ont été tracées à 0,50-0,60 m de profondeur.

Les plants ont été installés tous les 2 m dans des potets travaillés sur les raies de sous-solage (2500 plants/ha sur chaque banquette, 1100 plants/ha sur l'ensemble du territoire).

Intervention d'élagage

Differentes modalités d'élagage ont été réalisées en 1987, alors que les douglas étaient âgés de 7 ans et qu'ils avaient une hauteur moyenne de 5,50 m ; un deuxième élagage fut effectué par le propriétaire en 1990 sur les placeaux.



Placette suivie par le C.R.P.F

	Interventions en 1987	Interventions en 1990	Placeau
Elagage sévère	Elagage à 2m de hauteur 31 % de la hauteur des tiges	Elagage poursuivi jusqu'à 3,8m (43 %)	Terrasse 1 A
"	Elagage à 2,2m de hauteur 37 % de la hauteur des tiges	Elagage jusqu'à 3,5m (40 %)	Terrasse 2 A
Elagage "habituel"	Elagage à 1,40m de hauteur (24%)	Elagage poursuivi jusqu'à 30 %	Terrasse 1 B Terrasse 2 B
Témoin	Pas d'élagage	Elagage à 2,5m environ (28%)	Terrasse 1 C Terrasse 2 C

Observations - Résultats

La réponse à l'élagage reste pour l'instant légère. On peut observer quelques tendances qui restent encore à confirmer avec les prochaines

mesures : les croissances en hauteur sont bien sûr identiques quelles que soient les interventions, les croissances en diamètre à 1,30 m diffèrent. Par contre, la cylindricité semble être légèrement améliorée sur la partie élaguée du tronc.

Données moy.:	Hauteur 1987	Hauteur 1990	Croissance moyenne	Diamètre 1987	Diamètre 1990	Croissance à 1,30 m	Coeff. de forme D2,50/D1,30
1 A	6,1m	8,8m	2,7m	9,8cm	13,4cm	3,6cm	0,93
2 A	5,8m	8,6m	2,8m	9,4cm	13,0cm	3,6cm	0,92
1 B	6,0m	8,7m	2,7m	9,8cm	13,7cm	3,9cm	0,89
2 B	5,2m	8,0m	2,8m	8,6cm	12,6cm	4,0cm	0,87
1 C	6,2m	8,9m	2,7m	10,3cm	14,1cm	3,8cm	0,91
2 C	5,6m	8,2m	2,6m	9,4cm	13,7cm	4,3cm	0,87

Le suivi de ces différentes interventions devrait donc permettre de montrer l'intérêt de l'élagage sur la forme des billes obtenues.